

## Cartographie des défis économiques et sociaux liés à l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant en Côte d'Ivoire :

*Étude de cas des zones de Séguéla et Tortiya*



GRPIE

Décembre 2021

*Enquête de terrain sur l'impact local de l'exploitation minière des diamants*

# ÉDITORIAL

## Cartographie des défis économiques et sociaux liés à l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant en Côte d'Ivoire : étude de cas des zones de Séguéla et Tortiya

Abidjan/Anvers, Décembre 2021

**Image de couverture :** Exploitants miniers artisanaux de diamants sur un site de lavage à Bobi, village du département de Séguéla, Côte d'Ivoire (Photo : GRPIE, février 2021).

**Auteur :** Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les Industries Extractives (GRPIE)

Le Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les Industries Extractives (GRPIE), est une organisation de la société civile basée à Abidjan en Côte d'Ivoire et qui a pour mission principale de mener d'une part un plaidoyer pour une gestion démocratique, transparente et responsable des ressources naturelles en vue d'un développement socio-économique durable, et d'autre part de promouvoir les droits des communautés touchées par les entreprises du secteur extractif.

**Contexte :** Ce rapport fait partie d'un projet de recherche panafricain plus vaste, intitulé *Enquêtes de terrain sur l'impact local de l'exploitation minière des diamants*, qui a été mené dans huit pays africains par dix organisations africaines membres de la coalition de la société civile du processus de Kimberley.



Les huit rapports nationaux visent à étudier certains des impacts de l'exploitation artisanale et à petite échelle des diamants au Cameroun, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, en République de Guinée, au Sierra Leone et au Zimbabwe, ainsi que l'impact de l'exploitation industrielle des diamants au Lesotho.

La version complète des rapports peut être lue et téléchargée sur <https://www.kpcivilsociety.org/fr/publications-2/publications-from-the-coalition/enquetes-de-terrain-sur-limpact-local-de-lexploitation-mini%C3%A8re-des-diamants/>

D/2021/4320/16

Édité par IPIS

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de IPIS

Mise en page par SAKADO



**KIMBERLEY  
PROCESS  
CIVIL SOCIETY  
COALITION**

Cette étude a été réalisée avec l'encadrement et l'appui technique de la Coalition de la société civile du Processus de Kimberley (CSCP). La CSCP est l'organisation cadre qui agit en tant qu'observateur du Processus de Kimberley (PK) au nom de la société civile. La plupart des membres de la coalition sont basés en Afrique, le principal continent producteur de diamants au monde. Représentant les communautés concernées par l'extraction et le commerce des diamants, les membres s'efforcent d'améliorer la gouvernance du secteur du diamant dans leur pays d'origine. L'expertise locale et régionale de la coalition nous permet de suivre l'approvisionnement responsable en diamants sur le terrain et d'articuler une perspective citoyenne sur le secteur du diamant dans les forums nationaux, régionaux et internationaux. La Coalition comprend des représentants du Cameroun, de la République démocratique du Congo, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Libéria, du Lesotho, de la République centrafricaine, de la Sierra Leone, du Zimbabwe et de la Belgique.



Ce document a été produit avec l'aide financière de l'Union Européenne à la Coalition de la Société Civile du Processus de Kimberley. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne.

# TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL.....	2
RECOMMANDATIONS .....	5
INTRODUCTION.....	6
<b>1 METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....</b>	<b>7</b>
<b>2 RESULTATS, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNES DE TERRAIN.....</b>	<b>8</b>
2.1 Présentation des sites .....	8
2.2 Description des sites miniers visités.....	9
2.2.1 Données relatives aux sites et aux exploitants artisanaux .....	9
2.2.2 Nature des sites et outils utilisés par les exploitants artisanaux .....	13
2.2.3 Données relatives aux femmes et aux allogènes dans l'activité diamantifère.....	13
2.3 Description et analyse de la production.....	15
2.4 L'encadrement des services de l'Etat et de la SODEMI .....	16
2.4.1 Le Secrétariat Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire (SPRPK-CI) .....	16
2.4.2 La SODEMI, l'allié des sociétés coopératives (SCOOPS).....	16
<b>3 IMPACTS DE LA DECADENCE DU SECTEUR DU DIAMANT .....</b>	<b>17</b>
3.1 Accroissement de la pauvreté et faible prix de vente des pierres.....	17
3.2 Exode des artisans miniers vers les zones d'orpaillage clandestin.....	18
3.3 Risques d'invasion des dykes kimberlitiques par les artisans miniers.....	18
<b>4 MUTATION ET DIVERSIFICATION DES SOURCES DE REVENUS DES ARTISANS MINIERS.....</b>	<b>20</b>
CONCLUSION.....	20

# RECOMMANDATIONS

## A l'attention du gouvernement et du ministère en charge du secteur du diamant :

1. Renforcer les mécanismes de suivi du secteur de l'exploitation artisanale de diamants dans le pays. Des équipes de vérificateurs bien préparés et efficaces doivent être formés et motivés afin d'assurer le suivi des activités sur toute la chaîne de production.
2. Créer un cadre de collaboration formel avec les différentes parties prenantes du secteur du diamant (Gouvernement, secteur privé local, société civile, partenaires techniques etc.) pour procéder à une étude diagnostic du secteur du diamant en vue d'obtenir des propositions d'actions concrètes.
3. Reprendre les études géologiques spécifiquement aux zones de Séguéla et Tortiya pour identifier avec plus de précision la probabilité de trouver des nouveaux gisements et modéliser la distribution potentielle de diamants alluviaux à faibles profondeurs. Pour cela une demande d'assistance technique auprès d'une institution comme l'United States Geological Service (USGS) est recommandée pour actualiser les études géologiques existantes.
4. Inclure les représentants des groupes communautaires dans l'identification des zones à fort potentiel minier, ainsi que celles à faible potentiel pour faciliter un choix d'aménagement éclairé. L'identification pourrait être accompagnée de discussions sur les avantages socio-économiques des cultures actuelles et diamantifères.
5. Renforcer les capacités des Sociétés Coopératives (SCOOPS) et des artisans miniers en vue d'améliorer le contrôle interne et l'évaluation des diamants et soutenir les cadres locaux de concertation des SCOOPS pour en faire des espaces d'expression et de développement économique.
6. Améliorer la performance des Sociétés Coopérative (SCOOPS) en facilitant aux exploitants miniers du secteur diamant l'accès au financement et à l'équipement.
7. Décentraliser les services de délivrance et de renouvellement des cartes destinées aux artisans miniers. Dans le but d'alléger les contraintes et procédures administratives et surtout de faciliter le renouvellement des cartes, il est recommandé de déléguer les compétences de délivrance et renouvellement des cartes des acteurs locaux de l'exploitation artisanale de diamants aux Directions départementales de Séguéla et Niakaramadougou (Tortiya). Un guichet unique pourrait y être logé.
8. Développer des programmes pour renforcer la création de sources de revenus alternatives avec l'assistance des partenaires techniques et financiers, les organisations communautaires et la société civile. Cela permettrait d'absorber une partie de la main d'œuvre artisanale dans d'autres domaines comme celui de l'agriculture.
9. Développer une stratégie pour la reconnaissance du potentiel des femmes dans l'exploitation artisanale du diamant. On peut commencer par approfondir l'analyse du rôle des femmes dans le secteur et établir un plan stratégique pour la prise en compte du genre en général.
10. Transformer l'exploitation artisanale du diamant en un secteur économique viable. Établir des zones minières artisanales avec autorisation d'exploitation minière à petite échelle transformable en autorisation d'exploitation semi-industrielle si les conditions techniques le justifient. Autrement, tendre vers l'exploitation semi-mécanisée et adopter la dénomination bipartite du secteur des mines (exploitation à grande échelle et exploitation à petite échelle).

# INTRODUCTION

En Côte d'Ivoire, il existe 2 zones diamantifères principales, à savoir Séguéla qui renferme environ 90% de la production et Tortiya pour environ 10% de la production<sup>1</sup>. Toute la production ivoirienne provient d'une exploitation artisanale et à petite échelle (EMAPE). On assiste ces dernières années à une baisse drastique du niveau de production. On est passé de 16.296,04 carats en 2016 à 4.015,22 carats en 2020 selon le dernier rapport du Secrétariat Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire (SPRPK-CI).

Face aux difficultés, l'activité d'exploitation du diamant devient progressivement une activité secondaire pour les artisans miniers. En effet, les ressources issues de la période de gloire du diamant ont servi de capital pour le développement progressif d'autres filières économiques, principalement la culture de l'anacarde (noix de cajou) et l'élevage de bovins.

En effet, la Côte d'Ivoire a connu une crise politico-militaire, qui avait poussé le gouvernement à suspendre les exportations de diamants en novembre 2002. Cette mesure avait aussi été suivie par un embargo (Résolution 1643 de décembre 2005) déclaré par l'ONU sur le diamant brut exporté de Côte d'Ivoire. Le motif invoqué était le lien entre l'exploitation illégale des ressources naturelles telles que le diamant, leur commercialisation illicite, le recrutement de mercenaires et la prolifération des armes qui pouvaient exacerber les conflits dans toute l'Afrique de l'Ouest. Malgré la levée de l'embargo sur la commercialisation du diamant ivoirien en avril 2014 et le processus entamé par le gouvernement pour la relance du secteur, le constat reste amer. La baisse des activités minières artisanales ces dernières années et l'augmentation des besoins socio-économiques des communautés obligent à repenser le débat sur la contribution des ressources naturelles au développement local et durable. La complexité de la relance du secteur du diamant nous amène à réfléchir, dans le cadre de cette étude, à une approche holistique incluant toute la chaîne des acteurs locaux, ainsi que les revendications et les particularismes des communautés locales.

L'objectif principal de cette étude est d'apporter une compréhension globale sur l'état de l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant à Séguéla et Tortiya dans le but d'identifier les défis économiques et sociaux majeurs et suggérer des recommandations aux principales parties prenantes.

- Quel est l'état de la production artisanale de diamants durant ces dernières années dans les zones de Séguéla et Tortiya ?
- Comment se présente la situation socio-économique des acteurs locaux de la chaîne d'approvisionnement depuis la levée de l'embargo en avril 2014 ?
- Que dire du bénéfice aux communautés ?
- Quelles sont les mesures prioritaires à mettre en œuvre pour améliorer la situation socio-économique des acteurs du secteur diamantaire en Côte d'Ivoire ?

---

1 Peter G. Chirico et Katherine C. Malpeli, 2012, Investigation reconnaissance de la ressource potentielle diamantifère et de la capacité de production de la Côte d'Ivoire, disponible sur : <https://www.kimberleyprocess.com/fr/system/files/documents/USGS%20Cote%20D'Ivoire%20Fact%20Sheet%20FR.pdf>

# 1 METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'étude s'est déroulée en deux grandes étapes. La première a consisté à faire une recherche documentaire afin de réaliser un état des lieux des données existantes. Cette étape a permis de présenter globalement le secteur diamantifère ivoirien, les principaux acteurs, les principaux enjeux, les principaux chiffres et quelques éléments des bases de données existantes.

La seconde étape de l'étude a consisté à collecter les données sur les sites diamantifères artisanaux. La collecte, le traitement et l'analyse des données primaires ont été réalisés suivant une démarche méthodologique alliant les techniques d'une recherche quantitative et celle d'une recherche qualitative.

En raison des contraintes liées au temps imparti à la réalisation de la mission de terrain (moins de 2 semaines), le volet quantitatif de l'étude a été basé sur un échantillonnage aléatoire simple. C'est-à-dire que chacun des membres de la communauté trouvés sur les sites miniers visités avait la même probabilité de faire partie de l'échantillon. Cette méthode a permis d'obtenir un échantillon représentatif de la communauté minière visitée.

Les données d'enquête, pour le volet quantitatif, ont été collectées au moyen des questionnaires. Un même questionnaire a été administré aux personnes rencontrées sur les sites. Le questionnaire avait été développé par l'organisation partenaire International Peace Information Service (IPIS) sur la base de son expérience de collecte de données et de cartographie. Un guide d'entretien a aussi été compilé dans un document annexe et utilisé pour les entretiens sur le terrain.

Lors de leur visite des sites miniers, les enquêteurs ont eu pour mission d'interroger les acteurs clefs du secteur du diamant. Un questionnaire a été rempli pour chacun des sites miniers visités. Les données collectées ont été envoyées et sauvegardées sur un serveur commun. Pour ce faire, les enquêteurs ont utilisé l'application 'ODK Collect' sur téléphones androïdes.

L'équipe d'enquête a visité plus de sites que prévus, soit 9 sites visités contre 7 arrêtés dans le planning (Dabanani, Fouamunigô, Gendarme Camp, Indochine, Kôwé, Legbogo, Tingainni, Toubabouko, Trodou). A Tortiya, l'équipe a visité 8 sites miniers (Soulardaga 1 et 2, Djinatou, Aviation, Derrière Bureau, Batchintchin 1 et 2, Zamougouwouleni).

Les enquêteurs ont également photographié chaque site et référencé leurs coordonnées géographiques. Toutes les données collectées ont été par la suite visualisées et analysées.

## 2 RESULTATS, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNES DE TERRAIN

### 2.1 Présentation des sites

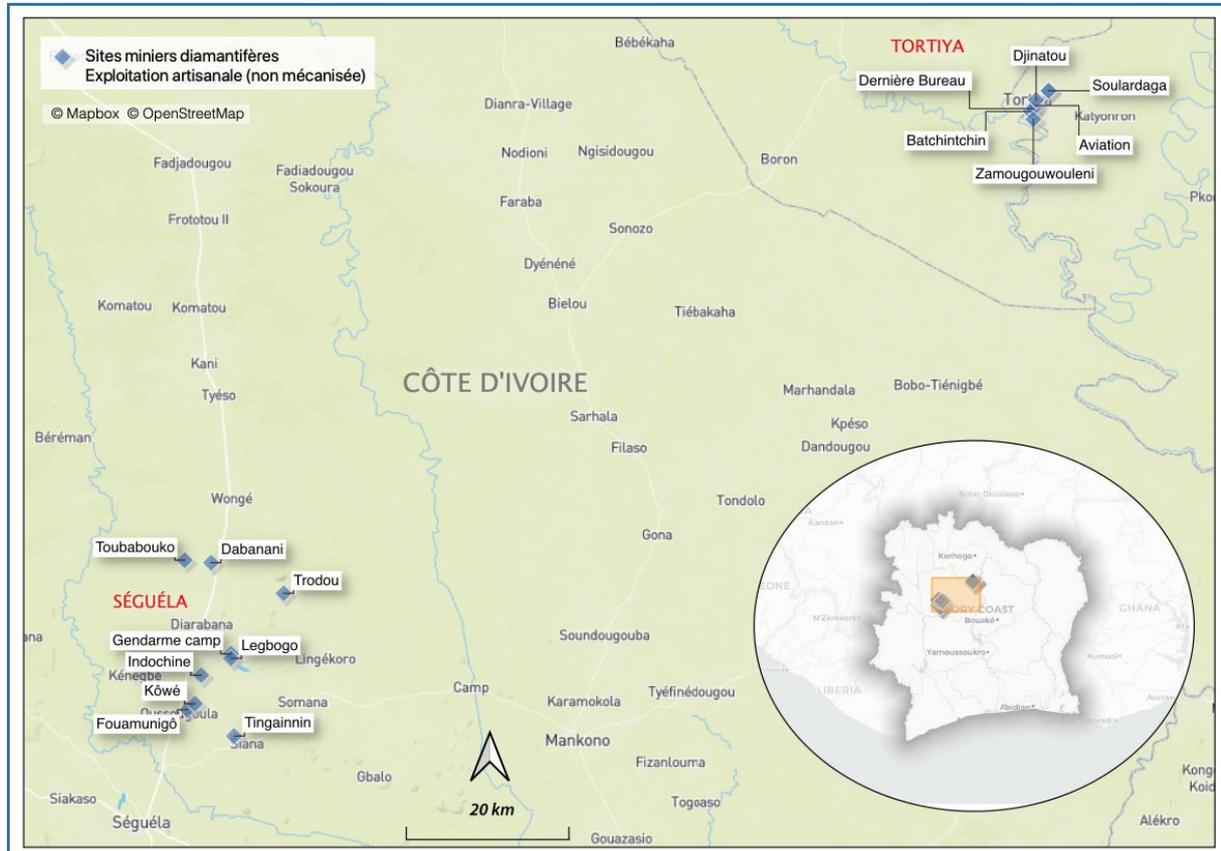


Figure 1 : Carte des types d'exploitation diamantifère (Source : Données recueillies durant l'enquête de terrain par l'équipe du GRPIE)

La totalité des sites visités à Séguéla et Tortiya font l'objet d'une exploitation minière artisanale et à petite échelle de diamants. Il n'existe pas en Côte d'Ivoire d'exploitation industrielle ou de grande mine dans le secteur du diamant (Voir figure 1).

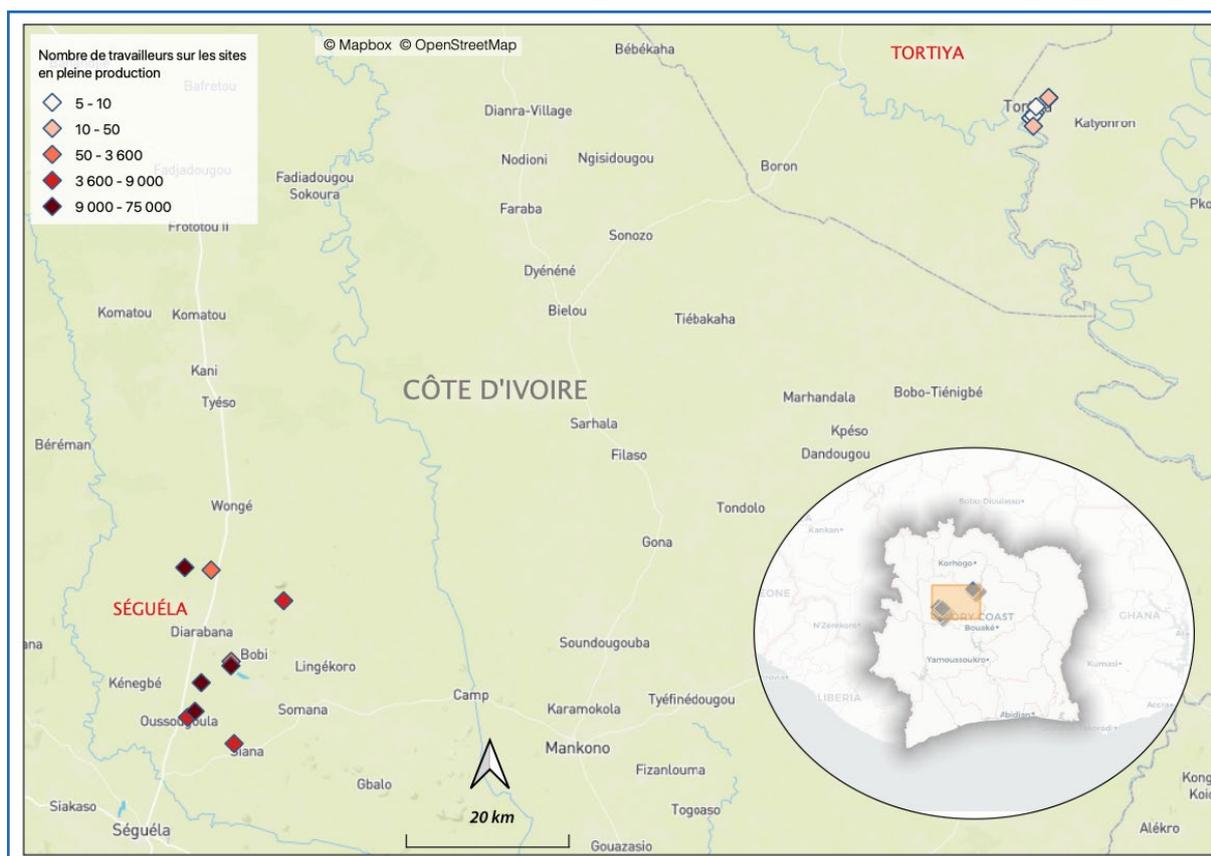


Figure 2 : Carte montrant le nombre de travailleurs en période de pleine activité par site minier  
 Source : Données recueillies durant l'enquête de terrain par l'équipe du GRPIE

## 2.2 Description des sites miniers visités

### 2.2.1 Données relatives aux sites et aux exploitants artisanaux

Au cours de l'étude, les deux principales zones diamantifères du pays à savoir Ségoula et Tortiya ont été visitées. Ségoula est le chef-lieu de la région du Worodougou et du district du Woroba, au nord-ouest de la Côte d'Ivoire. L'exploitation artisanale du diamant à Ségoula a commencé à partir de 1957. Avec l'afflux des mineurs dans la zone, l'exportation illicite du diamant a augmenté et en réponse, le gouvernement a interdit l'exploitation artisanale du diamant en 1962. L'exploitation artisanale a été de nouveau légalisée en 1986 et les artisans miniers ont été organisés en Groupements à Vocation Coopérative (GVC) par la Société pour le Développement Minier (SODEMI), une société d'Etat. Aujourd'hui, les GVC se sont transformés en Sociétés Coopératives Simplifiées (SCOOPS).

Durant la mission de terrain, les enquêtés ont été invités à fournir des nombres estimatifs de travailleurs durant les périodes de pleine production par site minier. Les résultats révèlent que le nombre de travailleurs varie d'un site minier à un autre en période normale de production, c'est-à-dire lorsque le secteur est plus actif où la plupart des parcelles sont pleinement exploitées.

Nom du site minier	Territoire ou zone d'exploitation	Village	Nombre total de travailleurs estimé sur le site en période de production
Toubabouko	Séguéla	DIARABANA	75 000
Legbogo	Séguéla	BOBI	10 000
Gendarme camp	Séguéla	BOBI	3 000
Indochine	Séguéla	FORONA	25 000
Kôwé	Séguéla	Sokoura	20 000
Tingainnin	Séguéla	SIANA	4 000
Fouamunigô	Séguéla	Oussougoula	4 000
Dabanani	KANI	WONGUE	2 000
Trodou	Séguéla	SANGANAN	5 000

Figure 3 : Énumération des sites miniers de la zone de Séguéla et le nombre de travailleurs estimé en période de production. (Source : Données recueillies durant l'enquête de terrain par l'équipe du GRPIE)

En l'état actuel des choses, on constate une diminution du nombre de travailleurs artisanaux sur les sites diamantifères visités. Par exemple avant l'embargo, la zone de Dirabana pouvait compter jusqu'à 75 000 travailleurs, mais on dénombre environ 1250 travailleurs aujourd'hui tel que constaté durant l'enquête, soit une diminution de plus de 98%. Cela s'explique par l'appauvrissement des parcelles ou encore parce que la Société de Développement Minier de Côte d'Ivoire (SODEMI) n'octroie plus de nouvelles parcelles. Selon les artisanaux, la mécanisation de l'exploitation pourrait être une solution pour continuer à travailler sur les anciennes parcelles (Il faut aller plus en profondeur, au-delà des 8 à 12 mètres actuellement pratiqué). Comme illustré sur la figure 2, la quasi-totalité des artisans miniers se concentre à Séguéla.

Il faut souligner que le site de Toubabouko dans le village de Diarabana pouvait renfermer jusqu'à 75 000 travailleurs artisanaux en période d'exploitation. Ce site se présentait comme l'un des plus peuplés de Séguéla. Cette grande attirance des artisanaux vers ce site peut s'expliquer par la présence de gisement primaire. Il ressort d'une recherche scientifique qu'il existe un important champ diamantifère localisé sur ce site qui correspond à un épandage minéralisé, sur 3200 km<sup>2</sup>, dans des éluvions, colluvions et alluvions, alimentées par un filon kimberlitique fertile au niveau de Toubabouko<sup>2</sup>. Diarabana est aussi le principal centre commercial de la zone où on trouve les magasins et boutiques. Ce centre attire une grande population venant d'horizons divers.

La Sous-préfecture de Tortiya est située quant à elle dans le Département de Niakaramadougou dans la Région du Hambol, au centre Nord de la Côte d'Ivoire. La ville de Tortiya a été créée autour de l'exploitation du diamant. L'exploitation artisanale du diamant a pris de l'ampleur après les années 1975, lorsque la Société Anonyme de Recherche et d'Exploitation Minières en Côte d'Ivoire (SAREMCI)<sup>3</sup>, déficitaire, a cessé ses activités à Totiya. La ville s'est progressivement développée avec des communautés d'origines très diversifiées, venues pour le diamant.

2 Pouclet et al., C. R. Geoscience 336 (2004), Découverte d'un diatrème de kimberlite diamantifère à Séguéla en Côte-d'Ivoire

3 Chirico, P.G. and Malpeli, K.C., 2012, Reconnaissance investigation of the rough diamond resource potential and production capacity of Côte d'Ivoire: U.S. Geological Survey Scientific Investigations Report, p.59.

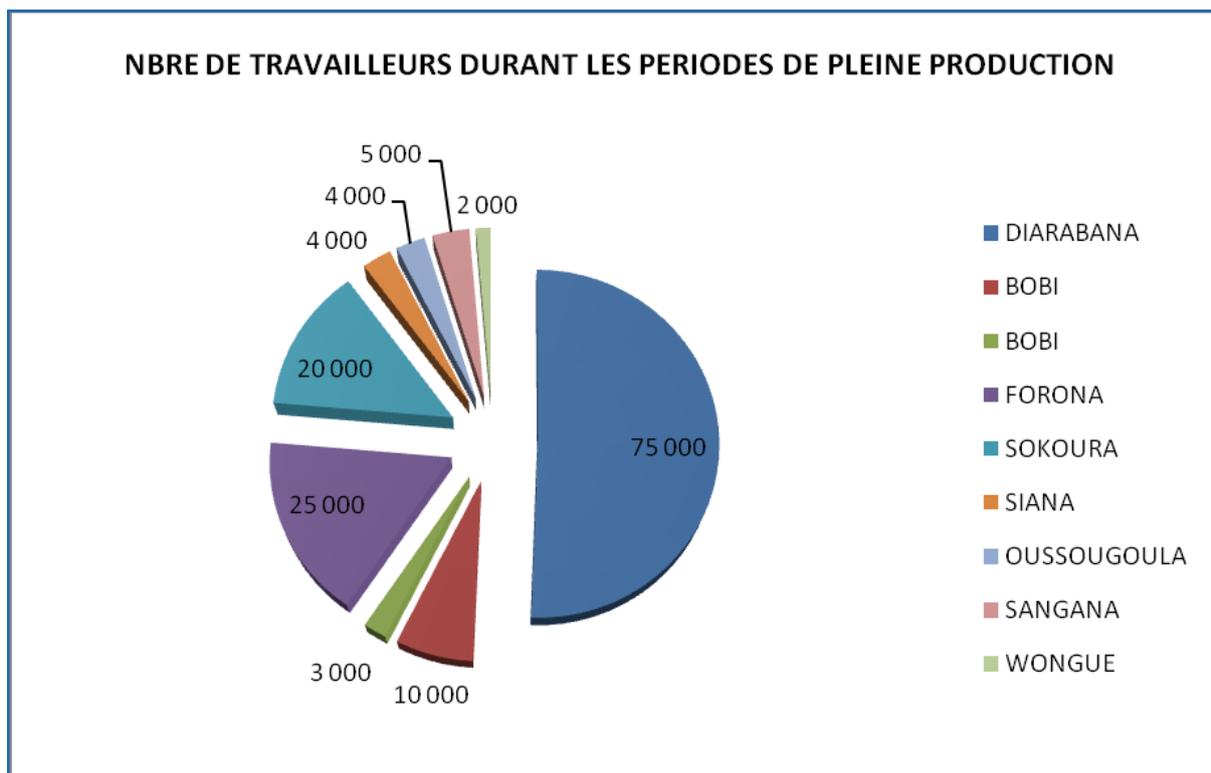


Figure 4 : Estimation du nombre de travailleurs sur les sites miniers de l'étude à Séguéla durant les périodes de pleine production. (Source : Données recueillies durant l'enquête de terrain par l'équipe du GRPIE)

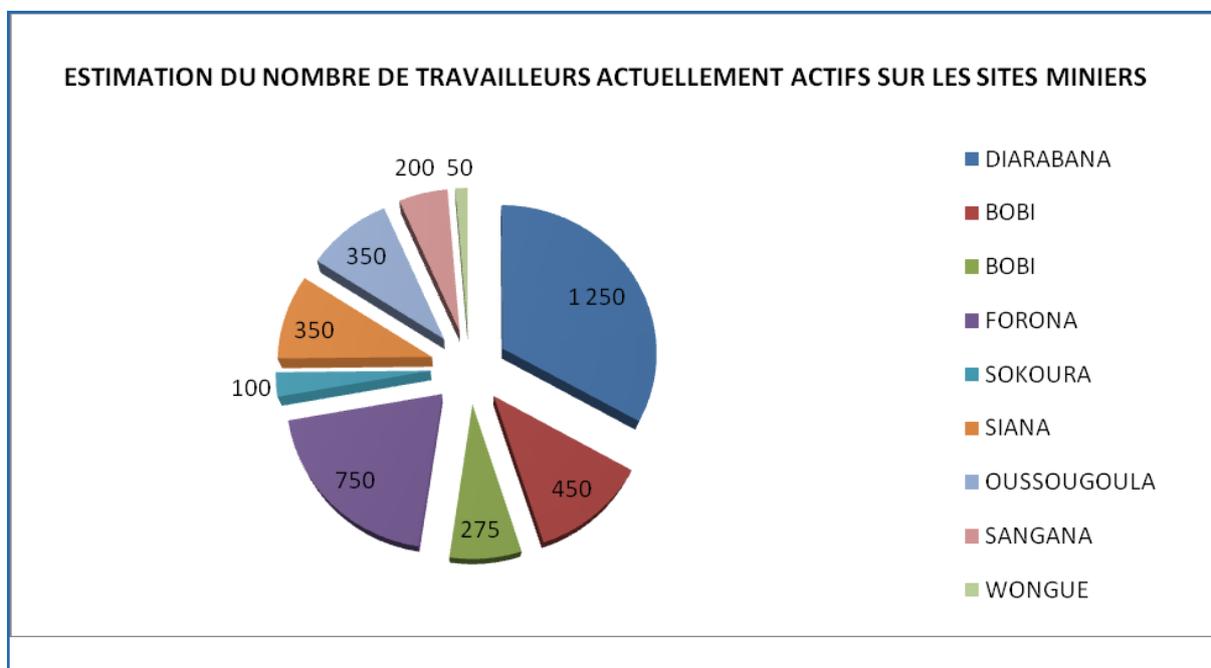


Figure 5 : Estimation du nombre de travailleurs actuellement actifs sur les sites de l'étude à Séguéla (Source : Données recueillies durant l'enquête de terrain par l'équipe du GRPIE)

A la lecture de ces graphiques visualisant le nombre de travailleurs, on constate qu'on est passé de 148 000 exploitants artisanaux estimés pour l'ensemble des zones visitées durant la période de pleine production, c'est-à-dire avant l'embargo de 2005 à 3 750 aujourd'hui. Soit une diminution de plus de 97% des travailleurs sur les sites étudiés (voir Figure 4 et 5).

De 1986 à 2012, des formes de regroupement dénommées « Groupement à Vocation Coopérative » (GVC) avaient été mises en place par le gouvernement ivoirien à travers la Société pour le Développement Minier (SODEMI) pour organiser les artisans miniers au sein des coopératives villageoises, dans un souci de réguler l'exploitation artisanale du diamant surtout à Séguéla. Dans le cadre de la stratégie du Gouvernement pour la levée de l'embargo sur l'exportation du diamant, l'État va exiger à partir de 2013, le passage des GVC à des Sociétés Coopératives Simplifiées (SCOOPS).

Aujourd'hui, plusieurs anciens GVC se sont constitués en SCOOPS (Diarabana, Bobi, Foronan, Sokoura, Siana, Oussougoula, Sangana, Wongué). Cependant compte tenu des difficultés techniques et financières liées à cette métamorphose, on a assisté à une réduction du nombre d'institutions locales de gestion de l'exploitation du diamant. Ce qui a eu une conséquence directe sur la diminution du nombre de travailleurs. Cette réduction peut aussi s'expliquer par la longue période d'embargo sur la commercialisation du diamant de 2005 à 2014 et le départ de la majorité des travailleurs du secteur du diamant vers les zones aurifères. En fait, l'activité d'exploitation artisanale clandestine de l'or en Côte d'Ivoire est devenue une activité très lucrative dans laquelle de nombreux acteurs, intervenant à des niveaux divers trouvent leur compte sur le plan financier<sup>4</sup>.

Nom du site minier	Territoire ou zone d'exploitation	Village	Nombre total de travailleurs estimé sur le site en période de production
Soulardaga 1	Natiemboro	NAPIE	50
Soulardaga 2	Natiemboro	NAPIE	50
Djimatou	Tortiya	TORTIYA	5
Aviation	Tortiya	TORTIYA	10
Derrière Bureau	Tortiya	TORTIYA	10
Batchintchin 1	Tortiya	TORTIYA	10
Batchintchin 2	Tortiya	TORTIYA	10
Zamougouwouleni	Tortiya	TORTIYA	20

Figure 6 : Enumération des sites miniers de la zone de Tortiya et l'estimation du nombre de travailleurs actuellement sur les sites de production ( Source : Données recueillies durant l'enquête de terrain par l'équipe du GRPIE)

Au niveau de Tortiya, l'activité d'exploitation minière est entièrement illégale, car la totalité des travailleurs ne détient aucune autorisation d'exploitation artisanale. On est en présence d'une configuration différente de celle de Séguéla. Les exploitants miniers artisanaux sont tous des clandestins. Et cette situation perdure depuis les années 2002. Aussi, avec la crise politico-militaire entre 2010 et 2011, la population a considérablement diminué avec une plus grande reconversion des artisans miniers dans l'agriculture et une migration importante vers les terres à potentiel agricole autour de Tortiya. Cependant, plusieurs groupes, principalement les jeunes, se sont déplacés ces dernières années vers les sites d'orpaillage dans les villages voisins de Tortiya (village

4 Voir l'étude « L'Eldorado ouest-africain : Cartographier le commerce illicite de l'or en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso ». C'est le titre d'une étude publiée en janvier 2017 par l'ONG canadienne Partenariat Afrique Canada (PAC) actuellement IMPACT, document dans lequel Alan Martin et Hélène Helbig de Balzac commentent la gouvernance du secteur de l'or en Côte d'Ivoire.

de Sankhadjokaha, réserve de Labia et dans le département de Korhogo)<sup>5</sup>. A Tortiya contrairement à Séguéla, on trouve généralement sur les sites miniers des groupes de cinq à quinze personnes qui s'adonnent à l'activité minière. Les plus grands nombres de travailleurs se retrouvent sur les sites de Soulardaga où une centaine d'exploitants artisanaux sont installés par petits groupes.

### **2.2.2 Nature des sites et outils utilisés par les exploitants artisanaux**

L'exploitation artisanale du diamant dans les zones de Séguéla et de Tortiya se déroule dans les dépôts alluviaux, ce qui signifie que les pierres précieuses sont celles qui ont résisté loin de leur roche mère (roche kimberlitique) et qui sous l'effet de l'érosion et du vent, ont été déposées avec du gravier dans les lits de cours d'eau. L'extraction artisanale est effectuée dans les lits de cours d'eau ou de rivière existant, mais a également lieu dans des endroits où les rivières coulaient auparavant, mais ne coulent plus.

En Côte d'Ivoire, on distingue un seul mode d'exploitation artisanale du diamant, à savoir l'exploitation à ciel ouvert. Cependant, à Tortiya les ouvriers miniers pratiquent le mode d'exploitation cumulé, c'est-à-dire l'exploitation à ciel ouvert par galerie. L'exploitation à ciel ouvert est une exploitation qui consiste à mettre à nu le gisement à exploiter en enlevant les terres de couverture et extraire ensuite le minerai. Dans ce type d'exploitation, tous les terrains stériles qui recouvrent les substances à exploiter sont enlevés, permettant ainsi un accès facile à celles-ci.

Il ressort des constatations de terrain que la totalité des exploitations visitées se caractérisent par des méthodes d'extraction rudimentaires et des outils simples tels que :

- Les machettes et les dabs qui permettent de frayer le passage, de nettoyer l'espace à creuser (désherbage et coupure des troncs d'arbres) ;
- Les pics de pioche pour casser de la pierre et creuser des tranchées ;
- Les pelles, souvent au nombre des travailleurs par groupe, permettent de faire ressortir les couches stériles et le gravier ;
- Les seaux et les motopompes pour aspirer et refouler les venues d'eau (nappe, eau de pluie) dans les puits ;
- Les paniers et sacs pour le transport du gravier ;
- Les tamis et les batées pour rechercher les diamants. Lorsque le gravier a été excavé, il est lavé, tamisé et calibré. Il peut ensuite être trié à la main pour sortir les diamants.

### **2.2.3 Données relatives aux femmes et aux allogènes dans l'activité diamantifère**

Les réalités liées à la présence des femmes dans les activités d'exploitation minière varient en fonction des zones diamantifères. Il existe une différence de perception selon qu'on est à Séguéla ou à Tortiya.

Il ressort des constatations sur les sites visités dans la zone de Séguéla que les femmes et les non autochtones ne sont généralement pas membres des SCOOPS formellement constituées. Les femmes sont exclues pour des raisons diverses (traditions, mœurs, sécurité). Dans les us et coutumes locales de la région de Séguéla, l'activité autour du diamant est perçue comme un métier réservé aux hommes, et les femmes ont donc toujours été exclues de l'exploitation sur les sites où leur présence est considérée comme pouvant souiller les sites et/ou faire disparaître les diamants. Dans les données collectées à Séguéla, il n'y avait aucune femme sur les 9 sites visités. Quant aux allogènes, ils peuvent être ouvriers miniers mais ils n'interviennent à aucun niveau de la chaîne de décision. Les membres des SCOOPS ne font pas confiance aux allogènes pour la sécurité des

---

5 Droits de Propriété et Développement du Diamant Artisanal II (DPDDA II), Juillet 2015, Diagnostic de la situation économique et foncière dans la commune de Tortiya, USAID.

pierres trouvées. Selon certains témoignages, Ils pourraient emporter des pierres vers d'autres sites ou vers leurs pays d'origine<sup>6</sup>.

A Tortiya, par contre, on peut régulièrement voir des femmes travaillant sur les sites miniers.



Photo 1 : Des femmes en activité sur un site d'exploitation artisanale de diamants à Tortiya. ( Source : GRPIE, 2021)

Des migrants, hommes et femmes, sont venus à Tortiya pour y travailler, et il est fréquent que hommes et femmes gagnent leur vie, y compris dans le secteur minier. Si l'extraction minière artisanale ne constitue pas un travail courant chez les femmes de Tortiya, qui sont principalement impliquées dans d'autres secteurs tels que l'agriculture et les cultures vivrières, celles-ci possèdent également des terres et travaillent à l'extraction et au lavage du gravier sur les sites miniers, de la même manière que les hommes. Dans les données collectées à Tortiya, on a pu dénombrer 43 femmes sur les 8 sites visités. Sur une estimation totale de 165 exploitants miniers artisanaux actuellement actifs, les femmes représentent donc 26% des exploitants. Avant l'embargo de 2005 sur la commercialisation des diamants, Tortiya accueillait la seule femme connue à posséder un permis d'exploitation minière dans le secteur du diamant en Côte d'Ivoire<sup>7</sup>.

Aussi sur les 17 sites visités à Séguéla et Tortiya, on a constaté qu'aucun enfant de moins de 15 ans n'était présent. Contrairement au secteur de l'orpaillage où le problème du travail des enfants dans les mines se pose, cela n'est pas le cas dans les mines artisanales de diamants. Il est vrai que l'article 120 du Code minier ivoirien stipule que « Le travail des enfants est interdit dans toutes les activités régies par la présente Loi », mais cette bonne pratique résulte du respect scrupuleux par les communautés minières de Séguéla et de Tortiya des règles coutumières et culturelles de l'extraction du diamant qui excluent la présence des enfants sur les sites miniers.

6 Droits de Propriété et Développement du Diamant Artisanal II (DPDDA II), mai 2014, Diagnostic terre et conflits dans les communautés d'exploitation artisanale du diamant de séguéla et tortiya.

7 Kate MacLeod et Victoria Gronwald, 2019, Dispositifs de garantie en matière de genre du Processus de Kimberley, Dimension politique locale. [https://womenandmining.org/wp-content/uploads/2020/03/GenderKimberlyProcess\\_LocalPD\\_frz.pdf](https://womenandmining.org/wp-content/uploads/2020/03/GenderKimberlyProcess_LocalPD_frz.pdf)

## 2.3 Description et analyse de la production

Il ressort des données de l'étude que les 17 sites visités ont produit en moyenne 3,4 carats (le carat est l'unité de mesure d'un diamant, 1 carat = 0,20 gramme) la semaine précédant la visite des enquêteurs. Mais il faut noter que 8 sites n'ont eu pratiquement aucune production soit 0 carat. Selon les informations recueillies auprès des exploitants miniers, ces sites sont épuisés car ils font l'objet de surexploitation depuis plus d'une quinzaine d'année pour la plupart et la recherche géologique à la charge de la Société pour le Développement Minier (SODEMI) n'a pas suivi.

Le site de Forona en particulier a produit 14 carats la semaine précédant la visite. Sur ce site qui semble particulièrement productif, on dénombrait avant l'embargo environ 25 000 travailleurs. Mais aujourd'hui, le nombre est estimé à 750. Il s'agissait du 2<sup>ème</sup> plus grand site d'extraction de diamants durant la période de l'étude. Cette production avait été possible parce que les exploitants venaient de découvrir quelques nouveaux puits d'extraction quelques semaines avant notre visite. Mais qu'en est-il de la production globale de diamants au niveau national ?

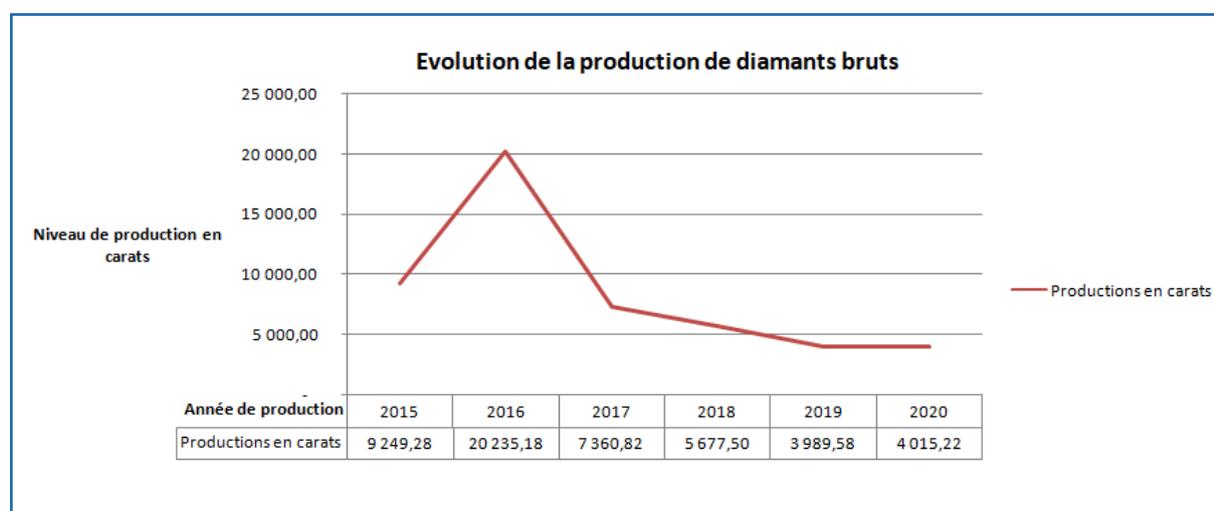


Figure 7 : Evolution de la production de diamants bruts en Côte d'Ivoire (Source : Kimberley Process Rough Diamond Statistics<sup>8</sup>)

La production de diamants bruts en l'espace de 5 années a chuté de plus de 80%, passant de 20 235,18 carats en 2016 à 4 015,22 carats en 2020 (voir Figure 7). Les artisans miniers rencontrés sur les sites étudiés imputent cette situation à deux causes essentielles, à savoir l'épuisement des réserves dans les zones d'exploitation artisanales et alluviales, ainsi que l'exode de la majorité des travailleurs vers les zones aurifères. Certains exploitants miniers dénoncent aussi l'empiètement des plantations d'anacarde qui ont envahi certaines zones affectées à l'exploitation du diamant.

Dans la région de Tortiya, la crise du diamant a commencé avec les exploitations incontrôlées et clandestines. Progressivement, les gisements alluviaux les plus actifs ont été rapidement épuisés. Il faut rappeler que le groupe d'experts des Nations Unies estimait en 2005 la production ivoirienne annuelle avant la crise politico-militaire de 2002 à 300 000 carats<sup>9</sup>. Cette estimation correspondait à l'époque aux statistiques enregistrées par le ministère des Mines et de l'Énergie. Ces statistiques comparées à celles d'aujourd'hui révèlent la situation de décadence du secteur diamantifère ivoirien.

8 KIMBERLEY PROCESS PUBLIC STATISTICS AREA, [https://kimberleyprocessstatistics.org/public\\_statistics](https://kimberleyprocessstatistics.org/public_statistics)

9 Voir le Rapport du groupe d'experts des Nations Unies remis en application du paragraphe 7 de la résolution 1584 (2005) du Conseil de sécurité concernant la Côte d'Ivoire, S/2005/699 du 7 novembre 2005.

En 2020, la crise sanitaire liée à la COVID 19 a encore accentué la situation de régression progressive du secteur car les financements des collecteurs à l'endroit des artisans miniers sont devenus rares.

## 2.4 L'encadrement des services de l'Etat et de la SODEMI

---

### 2.4.1 *Le Secrétariat Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire (SPRPK-CI)*

En Côte d'Ivoire, c'est le Secrétariat Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire (SPRPK-CI) qui est l'organe gouvernemental chargé de « préparer, de mettre à jour et de faire valider toutes les procédures relatives à la production, au commerce et à l'exportation des diamants bruts, de veiller à l'évaluation des diamants bruts à l'exportation, d'attester de l'origine légale et non conflictuelle de tous les diamants bruts sortant du territoire ivoirien en délivrant les Certificats du Processus de Kimberley conformément aux directives du Processus de Kimberley et à la législation en vigueur »<sup>10</sup>.

Sur la question de savoir dans les 12 derniers mois, combien de services étatiques ont visité les sites, un artisan minier rencontré sur l'un des sites témoigne : « Avant Madame THES venait nous voir pour parler avec nous, mais aujourd'hui les nouveaux patrons, on ne les connaît même pas ». Madame Fatimata THES était l'ancienne secrétaire permanente du PK. Elle est aujourd'hui remplacée par le Docteur Bertin DAOUDA YA. Il est ressorti des témoignages de la totalité des artisans miniers interrogés sur les sites miniers à Séguéla et Tortiya, qu'ils n'ont eu aucun contact les douze derniers mois avec aucun des membres du SPRPK-CI. Selon un leader communautaire rencontré à Tortiya : « La direction des mines a quitté définitivement Tortiya pour s'installer à Niakaramadougou. Ils nous ont abandonné et nos difficultés ne semblent pas être aux nombres des préoccupations de l'administration minière ». En guise d'explication, les responsables des sociétés coopératives de Séguéla ont évoqué l'expiration de la validité de la quasi-totalité des cartes des ouvriers, des chefs d'équipes et des coursiers sans aucune garantie de leur renouvellement. Le dernier rapport du SPRPK-CI publié par le Processus de Kimberley fait ressortir le fait que pour l'année 2020, seulement deux cartes d'ouvriers et trois cartes de coursiers ont été délivrées sans qu'aucune mention ne soit faite sur des cas de renouvellement.

### 2.4.2 *La SODEMI, l'allié des sociétés coopératives (SCOOPS)*

La Société pour le développement minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) est l'entreprise d'État qui détient des permis d'exploration dans la zone de Séguéla et Tortiya. Le gouvernement ivoirien avait confié à la SODEMI un rôle d'appui au développement social des populations vivant dans les zones diamantifères en lui confiant la mission d'encadrement des communautés minières. A partir de 1984, la SODEMI a organisé les populations villageoises vivant sur son périmètre minier au sein de groupements à vocation coopérative (GVC). Sur demande des GVC, la SODEMI concédait des parcelles de son permis pour l'exploitation artisanale du diamant. A l'occasion du processus visant la levée de l'embargo sur le diamant ivoirien et la mise en conformité de la Côte d'Ivoire vis-à-vis du Système de Certification du PK, le gouvernement a procédé à la reconversion des GVC en Sociétés Coopératives Simplifiées (SCOOPS).

Tout au long de la mission de terrain, à Séguéla comme à Tortiya, 100% des communautés minières visitées ont souligné le fait que la présence de la SODEMI est considérée comme salutaire pour l'organisation des SCOOPS, surtout pour le secteur diamant. Cependant, nous avons constaté que les représentants de la SODEMI n'étaient présents que dans 7 sites sur les 17 sites visités. Il

---

10 Rapport des activités du SPRPK-CI pour l'année 2020,

[https://www.kimberlyprocess.com/en/system/files/documents/cote\\_divoire\\_annual\\_report\\_2020.pdf](https://www.kimberlyprocess.com/en/system/files/documents/cote_divoire_annual_report_2020.pdf)

s'agissait des sites de Séguéla uniquement, soit plus de 75 % des sites visités. Cela s'explique d'une part par le fait que la SODEMI détient des agents opérationnels qui surveillent les permis miniers et les parcelles octroyées aux exploitants artisanaux au niveau de la Zone de Séguéla. D'autre part, la SODEMI est toujours présente durant les ventes de diamants car, dans la pratique, après toute vente, 8% des revenus sont versés à la SODEMI, 12 % aux SCOOPS pour le développement communautaire et 80% pour les exploitants artisanaux. Cette clé de répartition des revenus a été instituée par la SODEMI et cela a donc permis aux villages des zones minières de bénéficier directement des retombées du diamant. Au niveau de Tortiya, aucun représentant de la SODEMI n'était présent sur les sites miniers durant notre visite. Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'aucune parcelle n'a été octroyée par la SODEMI dans cette zone.

Le modèle SODEMI illustre bien cette possibilité de cohabitation entre les communautés d'exploitants miniers artisanaux de diamants et une compagnie qui fonctionne comme une structure privée. Ce modèle prend même en compte plusieurs aspects des objectifs de la Déclaration de Washington<sup>11</sup> relatifs à la formalisation du secteur de la production artisanale et à petite échelle, et aussi le développement communautaire durable.

## 3 IMPACTS DE LA DECADENCE DU SECTEUR DU DIAMANT

### 3.1 Accroissement de la pauvreté et faible prix de vente des pierres

Depuis le démarrage de l'exploitation artisanale de diamants autorisée par l'État ivoirien, jusqu'à l'effondrement du secteur du diamant à compter de l'embargo en 2005, la région de Séguéla a longtemps puisé l'essentiel de ses ressources financières et obtenu le développement d'une partie de ses infrastructures dans l'exploitation des mines de diamant. Par exemple, le village de Diarabana a été entièrement bâti avec les ressources provenant de la vente de diamants. Avec la décadence actuelle de cette activité minière, on assiste à l'effondrement de cette économie locale. Selon les propos du chef de village de Diarabana : « aujourd'hui, des milliers de creuseurs artisanaux ont quitté le village parce qu'on ne trouve plus du diamant. S'il n'y a pas de vente, il n'y a rien pour la communauté. Même le marché de Diarabana qui rassemblait des milliers de gens est presque vide ». L'écroulement du secteur entraîne la perte d'emploi, le chômage, la fermeture des petits, moyens et grands commerces gravitant autour des mines artisanales de diamant. La pauvreté touche l'ensemble des communautés minières.

En ce qui concerne Tortiya, une partie importante des infrastructures présentes a été héritée de l'ancienne Société minière SAREMCI<sup>12</sup>. Plusieurs bâtiments sont des vestiges de la SAREMCI. Le diamant n'attire actuellement que les jeunes sans emploi et les groupes de populations les plus pauvres qui ne retirent que quelques pierres des anciens sites. Un groupe de jeunes rencontrés sur le site de Soulardaga témoigne que : « ce sont les garçons qui peuvent travailler actuellement ici ». Ce qui signifie que seules les personnes en bonne santé et fortes physiquement, peuvent s'adonner à l'activité minière.

De manière générale, que ce soit à Séguéla ou Tortiya, les artisans miniers ont révélé qu'ils gagnaient à peine de quoi assurer leur survie et cela en raison des prix de vente des pierres qui étaient souvent très bas. Les artisans interrogés au cours de l'étude désapprouvent les prix d'achat que pratiquent

11 Voir la Déclaration de Washington de 2012 : <https://www.kimberleyprocess.com/fr/system/files/documents/2012%20Washington%20Declaration%20FR.pdf>

12 Tortiya a été créée par la compagnie française, la SAREMCI (société anonyme de recherche et d'exploitation minière de Côte d'Ivoire) qui a découvert le gisement en 1946. En 1976, la société a cessé son activité.

les collecteurs. Des creuseurs rencontrés sur le site de Siana à Séguéla attestent que : « un creuseur gagne 2 500 frs CFA (moins de 4 Euros) par semaine pour payer le transport, la nourriture et se soigner s'il tombe malade. On vend le diamant uniquement au collecteur qui a donné les 2 500 frs et lui, il donne le prix qui l'arrange ». En effet, la vulnérabilité des artisans miniers vis-à-vis des collecteurs à l'occasion de la valorisation de leurs productions pourrait s'expliquer par le financement direct des chantiers miniers par les collecteurs et le manque d'acheteurs dans les zones minières. Les collecteurs sont des négociants qui constituent la première expertise réelle de la valeur dans la chaîne des diamants, ce qui leur permet de payer les gemmes à des prix sous-évalués, tout en demandant à l'acheteur (exportateur) un prix du marché raisonnable.

Plus de 75% des exploitants miniers interrogés sur les chantiers miniers de Séguéla soutiennent que le financement direct des travaux sur les chantiers par les collecteurs établit de fait un contrat à la fois de service et de vente. Les principes appliqués dans ce type de contrat voudraient que l'artisan minier ne livre au terme de leurs travaux les produits qu'à celui ayant soutenu financièrement les efforts d'exploitation sur un chantier donné. Il arrive parfois que certains artisans développent des liens personnels ou affectifs vis-à-vis d'un collecteur compte tenu de certaines faveurs qui lui sont offertes comme l'assistance matérielle et financière en cas de maladies ou décès d'un parent, les dotations en carburant, etc. Étant donné que le prix offert aux exploitants miniers artisanaux est fixé par le collecteur lui-même, les artisans n'ont aucun moyen de connaître la valeur réelle du produit. Dans ce cas de figure, le prix de vente des pierres ne peut être que faible.

### 3.2 Exode des artisans miniers vers les zones d'orpaillage clandestin

---

Face à cette situation de pauvreté croissante des artisans miniers des zones diamantifères de Séguéla et Tortiya, la migration des jeunes travailleurs vers les zones d'orpaillage est considérée comme une stratégie de survie. La majorité des jeunes désireux de poursuivre le travail dans l'exploitation artisanale migrent vers les sites d'orpaillage dans les zones de Katiola, Dabakala, Boundiali et Tengréla dans le nord de la Côte d'Ivoire, dans l'espoir de s'assurer un gain financier plus rapide et régulier. Le Président Directeur Général Marc Bristow de l'entreprise minière BARRICK GOLD CORPORATION, s'en est ouvertement plaint lors d'une conférence de presse : « On est confronté à cette difficulté de voir des milliers d'orpailleurs clandestins et illicites sur les sites de Boundiali pour lesquels nous détenons des permis ». Avec cette ruée et la pratique incontrôlée de l'orpaillage, la quiétude des populations est menacée. De nombreuses terres fertiles sont d'ores et déjà détruites, avec pour conséquence directe l'insécurité alimentaire.

Dans le nord-est de la Côte d'Ivoire où l'orpaillage se pratique, il est commun de constater que les cours d'eau avoisinant sont souvent pollués et la nappe phréatique menacée, l'eau intervenant dans la réalisation de presque toutes les activités agricoles. « Le mercure utilisé contamine les ressources en eau », souligne un ancien orpailleur rencontré à Tortiya. Témoignage des effets désastreux de l'activité sur la faune, le gibier traditionnellement prisé par les amateurs de « viande de brousse se fait curieusement rare dans cette région ».

### 3.3 Risques d'invasion des dykes kimberlitiques par les artisans miniers

---

Les exploitants miniers interrogés durant l'étude ont tous souligné la chute drastique de la production de diamants et ces allégations se confirment par les statistiques de production de diamants brut sur ces 5 dernières années (voir figure 7). Dans la zone de Séguéla qui concentre 90% du potentiel ivoirien, les artisans miniers imputent cette situation à l'épuisement des réserves dans les zones d'exploitation. Il s'agit en fait de l'épuisement des minerais contenus dans les alluvions.

Cependant, les artisans miniers ont connaissance de l'existence des dykes kimberlitiques<sup>13</sup>c'est à dire des roches, principales sources de gisements, supposés être très riche en minerais au niveau de Diarabana (Toubabouko) et de Bobi. En guise de rappel il faut noter que durant la période de crise politico-militaire en Côte d'Ivoire, ces Dykes avaient déjà été clandestinement et frauduleusement exploités (Voir photo 2).



Photo 2 : Photos de survol aérien montrant l'exploitation de la Dyke de Bobi par des mineurs artisanaux en 2012.  
(Source : Photos reproduites avec l'autorisation de Pete Chirico, USGS, et Simon Gilbert, UNGoE.)

Dans le cadre du processus de normalisation et de la levée de l'embargo, la Société pour le développement minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) avait réussi à arrêter ces pratiques d'envahissement des dykes condamnées par le gouvernement. Aujourd'hui face aux désarrois et à la crise financière, les artisans miniers sont tentés d'envahir à nouveau les dykes à la recherche d'endroits « plus juteux » comme ils le disent.

En effet selon la loi minière, l'exploitation minière artisanale doit porter sur les gîtes naturels de substances minérales alluvionnaires et éluvionnaires et la profondeur maximale des excavations est de quinze mètres<sup>14</sup>. L'article 71 du Code minier stipule qu' « en cas de découverte, sur une parcelle attribuée, d'un gîte minier dont l'exploitation requiert l'utilisation de méthodes et procédés semi-industriels ou industriels, le bénéficiaire de l'autorisation d'exploitation minière artisanale est tenu d'en faire déclaration au Ministre chargé des Mines, qui statue sur les conditions dans lesquelles l'exploitation peut se poursuivre ». Ce qui signifie que tout projet d'exploitation des dykes kimberlitiques par les exploitants miniers artisanaux à l'insu de l'administration minière est contraire à la loi et donc illégale. De telles pratiques émanant des artisans miniers, si elles sont avérées, pourraient mettre le système de production artisanale ivoirien dans une situation de non-conformité aux normes minimales requises par le Système de certification du Processus de Kimberley.

Aussi, il faut souligner que des chercheurs<sup>15</sup> ont comparé les kimberlites de Séguéla à celles de Guinée (Macenta), de Sierra Leone (Koidu), du Liberia (Bopolu, Sanikwelli), où des pipes diamantifères sont exploitées, ainsi que les kimberlites d'Afrique du Sud. Ils ont conclu que, pétrographiquement, les kimberlites de Séguéla appartiennent au groupe II des kimberlites micacées sud-africaines et

---

13 André Pouclet, Marc Allialy, Bertin Daouda-Yao, Botty Ezzo. Découverte d'un diatrème de kimberlite diamantifère à Séguéla en Côte-d'Ivoire. Comptes rendus de l'Académie des sciences. Série IIa, Sciences de la terre et des planètes, Elsevier, 2004, 336, pp.1, 9-17.

14 Voir Article 67, Décret n° 2014-397 du 25 juin 2014 déterminant les modalités d'application de la loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code minier.

15 A. Pouclet et al., C. R. Geoscience 336 (2004)

qu'elles sont plus enrichies que la kimberlite de Kimberley (Afrique du sud) et celles de Sierra Leone (Koidu). Il existe donc une bonne réserve diamantifère au niveau de Séguéla.

Le problème d'invasion des dykes ne peut pas se produire à Tortiya car toutes les réserves connues à ce jour dans cette zone sont alluvionnaires<sup>16</sup>.

## 4 MUTATION ET DIVERSIFICATION DES SOURCES DE REVENUS DES ARTISANS MINIERES

A Séguéla et Tortiya, les communautés minières face à la baisse des revenus du diamant tendent progressivement à reléguer l'activité d'exploitation artisanale du diamant à la seconde source de revenu, après l'agriculture. L'Anacarde (cultivé pour la production de noix de cajou et de pomme de cajou) se présente comme la principale filière et l'alternative économique face à la réduction des activités minières. L'anacarde est aujourd'hui la principale filière économique dans la majorité des villages d'exploitation artisanale de diamant. Elle apparaît comme une nouvelle opportunité économique. En plus de l'anacarde, on peut souligner l'importance des cultures de riz qui est la base de l'alimentation locale et principalement destiné à la consommation familiale. Le riz est cultivé quelques fois dans les bas-fonds anciennement exploités pour le diamant.

Pour les artisans miniers, l'agriculture, contrairement à l'exploitation artisanale, paraît plus égalitaire, surtout dans la zone de Séguéla, dans la mesure où la production des revenus devient aussi bien le fait des hommes que des femmes. Même s'ils n'ont pas la garantie ou la certitude d'une probable reprise des activités d'exploitation artisanale du diamants avec la même intensité que par le passé, il est cependant difficile pour les communautés minières d'envisager pleinement un développement économique sans le diamant. Le diamant reste l'activité économique prépondérante même si son avenir est incertain.

## CONCLUSION

Cette étude n'a pas pour objectif d'examiner en détail et de façon exhaustive les problèmes et les défis économiques et sociaux liés à l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant à Séguéla et Tortiya. Il s'agissait ici de mettre en lumière un certain nombre de préoccupations majeures. Le constat général est que le secteur du diamant en Côte d'Ivoire connaît des difficultés liées à la chute de la production. Cependant, il faut reconnaître que la fonction ou le rôle de l'exploitation minière artisanale du diamant lorsqu'elle bénéficie d'un encadrement adéquat, constitue non seulement un moyen efficace et efficient de lutte contre la pauvreté mais aussi une source certaine de recettes fiscales.

Du rapprochement de plusieurs témoignages, il ressort que l'exploitation du diamant a fait autrefois le prestige des zones de Séguéla et Tortiya. Leur modèle – celui adopté par la SODEMI à Séguéla en particulier – illustre de façon significative la manière dont les ressources tirées de l'exploitation du diamant peuvent contribuer à l'autonomisation des riverains et être d'un appui conséquent dans la réalisation des projets de développement communautaire. Malgré la rareté des pierres, les exploitants artisanaux gardent toujours l'espoir d'un lendemain meilleur et sans toutefois raccrocher, ils continuent de recourir aux équipements rudimentaires (pelles, pioche, marteau, etc.) pour poursuivre leurs objectifs de production. Cet espoir est aussi soutenu par les résultats d'études scientifiques qui prouvent que Séguéla et Tortiya disposent toujours d'intéressantes

16 Chirico, P.G., and Malpeli, K.C., 2013, Reconnaissance investigation of the rough diamond resource potential and production capacity of Côte d'Ivoire: U.S. Geological Survey Scientific Investigations Report 2013-5185, p.46.

réserves localisées dans les colluvions et les dykes kimberlitiques. L'exploitation de ces diamants en cas d'autorisation nécessiterait un recours à la mécanisation, un passage de l'exploitation artisanale à une exploitation semi-industrielle ou industrielle du diamant. A l'heure actuelle, les Sociétés Coopératives ne disposent pas encore d'outils adaptés pour réaliser de telles exploitations, bien que le statut dont elles jouissent leur en donne le droit.

L'accès aux financements et l'appui technique de l'Etat seront probablement des défis majeurs dans les zones diamantifères de Séguéla et Tortiya. L'option consistant à accompagner les Sociétés Coopératives (SCOOPS) et les artisans miniers vers une exploitation semi-industrielle pourrait être une voie à explorer pour redynamiser le secteur du diamant en Côte d'Ivoire.

